

Or qu'avez-vous appliqué de ces recommandations depuis le 21 mai, dont les plus urgentes auraient dues être effectuées avant la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet, qui ne les a pas citées.

Il apparaît que la population n'a eu aucune information concernant la réalisation des recommandations suivantes :

- Organiser une réunion publique avec les différents acteurs dans les plus brefs délais,
- Communiquer une présentation didactique qualitative et complète de l'aménagement urbain du nouveau Pôle gare lié à la modification N°3 du PLU lors de cette réunion publique, et de la publier sur le site internet de la commune.
- Rédiger une meilleure définition de l'article UA6 et matérialiser la limite d'inconstructibilité de façon plus lisible sur les documents graphiques du PLU,
- Intégrer les plans graphiques livrés lors du mémoire en réponse du maître d'ouvrage à la délibération du conseil municipal statuant sur la Modification N°3 du PLU,
- Les publier sur le site internet de la mairie dans les plus brefs délais possibles,

De plus nous sommes toujours en attente des réponses aux questions spécifiques concernant les questions de sécurité et d'environnement du quartier de « La Halte », qui intéressent aussi toute la population.

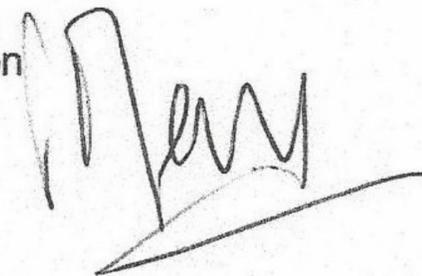
Plus de cinq mois après les conclusions de l'enquête publique, les baillacois devraient avoir eu communication de tous les éléments demandés dans le rapport de Madame le commissaire enquêteur.

Les membres du Conseil d'Administration de l'APEBN, réunis le 15 novembre 2021 à Bailly, vous réitèrent, à l'unanimité, leur demande de respecter les recommandations du Commissaire enquêteur, et d'annoncer immédiatement une réunion publique d'information sur la modification N°3 du PLU.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées et cordiales.

Le Président de l'APEBN

Patrick Menon



Copie : Mesdames, Messieurs les Adjoints  
Mesdames, Messieurs les Conseillers